



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION DES RESSOURCES ET DES COMPÉTENCES
DE LA POLICE NATIONALE

Sous-Direction des Finances
et de la Performance

Bureau des Rémunérations
et Régimes Indemnitaires

DRCPN/SDFP/BRI N°  0438

Affaire suivie par :
Mme Florence SUBRENAT
Tél. : 01 80 15 48 42

Paris, le 12 AOUT 2013



Madame la Secrétaire Générale,

Par courrier du 26 juillet 2013, vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'absence de concertation concernant le régime indemnitaire 2013 des personnels administratifs, techniques et scientifiques rémunérés sur le programme 176.

Depuis la fusion des corps en 2010, l'ensemble des personnels administratifs et techniques du ministère de l'intérieur relèvent du périmètre du Secrétariat général pour toutes les mesures concernant le régime indemnitaire de ces personnels.

Soyez toutefois assurée de la vigilance de mes services pour obtenir dans les meilleurs délais toute précision nécessaire à l'information des partenaires sociaux et des personnels concernés par les régimes indemnitaires proposés en 2013.

D'autre part, si la réforme indemnitaire des personnels scientifiques ne pouvait aboutir en 2013, plusieurs dispositifs de compensation financière sont actuellement à l'étude afin que la mesure catégorielle de 1,6 M€ obtenue en loi de finances puisse être utilisée.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur adjoint
des ressources et des compétences
de la police nationale

Philippe LUTZ

Madame Nathalie MAKARSKI, Secrétaire Générale
Alliance - SNAPATSI
52, rue de Dunkerque
75009 PARIS